

PROCES-VERBAL CONDENSE

de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 16 mars 2017

Compte-rendu des commissions

Les présidents des commissions donnent un rapide aperçu du travail effectué depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- CCAS : 24 janvier et 28 février 2017
- Commission Technique : 1^{er} mars 2017
- Commission Communication : 07 mars 2017
- Commission des Sports : 07 mars 2017
- Commission Culturelle : 15 mars 2017

Programme 2017 des travaux à réaliser en forêt communale

L'Office National des Forêts nous a transmis pour avis les programmes des travaux à réaliser en forêt communale de Pfastatt pour l'exercice 2017.

1. Programme des travaux d'exploitation – Etat de prévision des coupes

Ce programme prévoit des coupes pour un volume total de 220 m³ d'essences diverses dans la parcelle 2.

L'état établi par l'ONF prévoit des dépenses d'exploitation HT de 7 060,00 € pour une recette nette prévisionnelle de vente de bois estimée à 4 000,00 €

2. Programme des travaux patrimoniaux

Ce programme prévoit des travaux de maintenance pour 2 100,00 € de sylviculture pour 900,00 € d'infrastructure pour 3 870,00 €, soit un total HT de 6 870,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les programmes tels que proposés ci-dessus.

Désignation des membres à la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges

Conformément à l'article 1609 du Code Général des Impôts, il est créé entre M2A et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

En sa séance du 16 janvier 2017, le Conseil d'Agglomération a approuvé la composition de la Commission Mixte d'Evaluation des Transferts de Charges, à savoir un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune membre de m2A.

Il appartient donc à présent au Conseil Municipal de désigner les représentants de notre commune au sein de cette commission.

Il est proposé de reconduire les membres actuels : membre titulaire Mme ZELLER et membre suppléant M. SCHIRMANN.

Proposition approuvée à l'unanimité moins 2 abstentions.

Convention relative au nouveau système d'alerte et d'information de la population (SAIP)

Le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale a prescrit la modernisation de l'alerte des populations comme objectif prioritaire de l'action gouvernementale. Il s'agit de doter l'État, mais aussi les communes, d'un réseau d'alerte performant en remplacement de l'ancien réseau d'alerte (RNA).

Le nouveau système d'alerte et d'information de la population (SAIP) a pour objet de prévenir dans l'urgence les populations d'un risque ou d'un danger majeur à cinétique rapide (crues torrentielles et accidents technologiques).

Le raccordement au système d'alerte et d'information des populations d'une sirène propriété de l'Etat, installée sur un bâtiment propriété de la commune, en l'occurrence l'église Saint-Maurice, devra faire l'objet d'une convention qui fixera les obligations de chaque partie dans le cadre de ce raccordement, mais également de l'entretien ultérieur du système afin d'assurer son bon fonctionnement (l'achat du matériel et l'opération d'installation sont pris en charge par l'Etat ; le raccordement au réseau électrique, la fourniture en énergie et la maintenance de premier niveau sont à la charge de la commune).

Convention approuvée à l'unanimité.

Transfert de la compétence PLUi –Plan Local d'Urbanisme Intercommunal- vers m2A

Le législateur a souhaité dès 2010 promouvoir les plans locaux d'urbanisme intercommunaux -PLUi-. La loi du 24 mars 2014 dite loi « ALUR » a conforté cette impulsion en imposant au bénéfice des EPCI le transfert automatique des compétences communales en matière de document d'urbanisme au plus tard le 27 mars 2017 sauf si une majorité qualifiée de communes s'y opposent (25 % des conseils municipaux représentant au moins 20 % de la population).

Les communes membres de m2A sont invitées à donner leur avis avant la date butoir du 27 mars.

Les communes ayant déjà délibéré sur ce point, dans leur quasi-majorité, souhaitent conserver la compétence en matière de PLU et se sont prononcées défavorablement au transfert automatique de la compétence. Les élus estiment que les conditions ne sont pas remplies pour un transfert à effet immédiat. En effet, ce transfert de compétence doit découler d'un travail collectif des élus communaux et communautaires pour à la fois appréhender les enjeux, s'y préparer et mettre en place les principes et dispositions pratiques qui le rendront acceptable pour tous.

A noter que M2A partage cette démarche ; son Conseil d'administration s'étant prononcé sur le refus du transfert automatique de la compétence PLUi et le lancement d'une réflexion à l'échelle de l'agglomération.

M. WETTER donne quelques détails sur le PLU et le PLUi et confirme qu'à ce jour aucun travail en amont avec m2A n'a été effectué afin de tendre vers un PLUi. Tenant compte de l'élaboration récente de notre PLU et du manque de réflexion à l'échelle de l'agglomération, il propose de voter contre le transfert automatique à la date prévue du 27 mars 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Débat d'orientations budgétaires 2017

La loi NOTRe du 7 août 2015 a introduit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant doit, au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat sur les orientations générales de ce budget.

Ce débat doit désormais s'appuyer sur un document portant sur les orientations budgétaires, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat, qui est acté par une délibération spécifique. Il donne également lieu à un vote. La délibération est ensuite transmise au représentant de l'Etat dans le département.

A l'aide du dossier joint à l'ordre du jour, dont la présentation a été modifiée afin de tenir compte des nouvelles dispositions, il est présenté et analysé les différents documents dédiés aux orientations budgétaires s'y trouvant :

Première partie

Une documentation émanant de la Caisse d'Epargne sur la loi de finances pour 2017, comprenant :

- ◆ le cadre juridique du débat d'orientation budgétaire
- ◆ l'aperçu de l'environnement macro-économique de la zone Euro et de la France
- ◆ les principales mesures relatives aux collectivités locales
- ◆ les données financières de référence en matière de fiscalité

Deuxième partie

L'analyse de la situation financière de la commune, comprenant :

Le compte administratif 2016

- ◆ Les dépenses et recettes réelles de fonctionnement et d'investissement prévues au budget primitif
- ◆ Les dépenses et recettes réelles de fonctionnement et d'investissement effectivement réalisées
- ◆ le taux de réalisation

La variation de quelques principaux postes budgétaires

(années 2012 à 2017 et la comparaison budget prévisionnel 2017 par rapport aux comptes administratifs 2012 à 2016)

En dépenses (sur la période 2017/2012)

- ◆ Emprunts : hausse des intérêts et du capital de 45,0 % ;
- ◆ Frais de personnel : en hausse de 4,0 % ;
- ◆ Subventions versées : en baisse de 3,8 % ;
- ◆ Charges générales : en baisse de 13,1 %

En recettes (sur la même période)

- ◆ Impôts locaux : en hausse de 9,7 % ;
- ◆ Dotation globale de fonctionnement (DGF) + Dotation de solidarité urbaine (DSU) + Dotation de solidarité rurale (DSR) : en nette baisse de 39,9 % ;
- ◆ Taxe d'Aménagement (TAM), FCTVA et subventions reçues : en hausse de 95,2 %.

L'autofinancement et la dette

- ◆ Pour les années 2012 à 2016 (comptes administratifs) et 2017 (budget prévisionnel)

L'autofinancement

- ◆ la capacité d'autofinancement brute (représentant l'excédent de fonctionnement et calculée par différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement) s'élève à 994 982,51 € en 2013, 1 533 613,39 € en 2014, 1 106 683,72 € en 2015 et 1 360 641,13 € en 2016.

L'évolution de la dette

- ◆ Un nouvel emprunt a été contracté fin 2016, d'un montant de 500 000 €, dans l'attente du versement très tardif des dotations de l'Etat, notamment le FCTVA de près de 200 000 € et celui de la vente du terrain communal rue des Samaritains de 300 000 €

- ♦ Par ailleurs, deux emprunts se terminent cette année, l'un en mars d'une annuité de 60 100 € l'autre en août d'une annuité de 12 805 € offrant des perspectives très intéressantes pour la construction de la nouvelle école maternelle.
- ♦ La dette par habitant s'élève à 580 € en 2014, 669 € en 2015, 717 € en 2016 et prévisionnellement, vu la baisse des annuités, à 665 € en 2017, contre 889 € pour la moyenne de la strate des communes comprises entre 5 et 10 000 habitants.

L'évolution des dotations de l'Etat

- ♦ Les dotations de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et Dotation de Solidarité Rurale (DSR) ont diminué de 40,35 % sur la période 2010/2016.

Troisième partie

Propositions budgétaires pour 2017

L'estimation de certaines dépenses de fonctionnement pour 2017

- ♦ **Charges à caractère général** : continuation de la maîtrise des dépenses courantes avec une baisse prévisionnelle de 5 % par rapport au budget primitif de 2016.
- ♦ **Charges de personnel** : elles seraient en hausse d'environ 3 % suite à la prévision d'embauche de deux personnes, à la revalorisation des grilles indiciaires faisant suite à la modernisation de la fonction publique, à l'augmentation salariale prévue en février 2017 et à celle de tous les taux de cotisations.
- ♦ **Charges financières** : liées aux remboursements d'emprunts, elles seront en baisse car deux emprunts se terminent en 2017.

L'estimation de certaines recettes de fonctionnement pour 2017

- ♦ **Les recettes fiscales** : compte tenu de l'évolution des bases (revalorisation forfaitaire de 0,4 % -loi de finances 2017- et de l'estimation de l'évolution physique de 1 %), elles pourraient s'élever à 3.770.000 € Cette estimation dépend de la notification des bases par l'administration fiscale courant mars 2017.
- ♦ **Les dotations de l'Etat** : compte tenu de la baisse en 2016 (-140.000 €) et de l'estimation pour 2017 (l'effort demandé par l'Etat aux communes est réduit de moitié en 2017), elles pourraient s'élever à 825.000 €
- ♦ **Les attributions de compensation** versées par M2A seront identiques à 2016, à savoir 1.111.000 € **Le Fonds de Concours** passe de 26.704 € en 2016 à 40.057 € en 2017. Ce fonds peut être attribué sur des dépenses de fonctionnement et/ou d'investissement.
- ♦ **Le FNGIR (Fonds National de Garantie)** et la **DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle)** restent inchangés par rapport à 2016, à savoir respectivement 37.407 € et 19.669 €
- ♦ En 2016, notre commune a été éligible à la **Dotation Nationale de Péréquation (DNP)**, qui a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes, pour un montant de 178.000 € Elle ne devrait pas évoluer en 2017.

L'estimation de certaines recettes d'investissement pour 2017

- ♦ Le **FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA)** : sachant que le taux reste inchangé par rapport à 2016 à 16.404 %, peut être estimé à 220 000 €
- ♦ Les **subventions d'investissement** sont estimées à 300 000 € en fonction des travaux qui seront réalisés en 2017 (voir liste des investissements).
- ♦ **Les cessions d'immobilisations** : la vente d'un terrain communal rue des Samaritains, pour un montant de 300 000 €, pourrait être attribuée au projet de réalisation de la nouvelle école maternelle
- ♦ La **Taxe d'Aménagement (TAM)** (ancienne Taxe Locale d'Equipement) est estimée à 50 000 €
- ♦ **L'autofinancement** : malgré un contexte extrêmement contraint, l'autofinancement net (brut – capital emprunts) est estimé prévisionnellement à 368 000 €

La liste des investissements du budget principal

Le programme des travaux d'investissement proposé pour l'année 2017, examiné par la Commission Technique, prévoit des travaux à hauteur de 1 754 200,00 € soit une hausse de 34,2 % par rapport à 2016. Le détail des dépenses figure dans la liste des investissements annexée au document budgétaire. Ces dépenses feront l'objet de derniers arbitrages en fonction des priorités.

La liste des investissements du budget eau

220 000 € sont consacrés aux travaux d'entretien ou de renouvellement de conduites, notamment rue de Dornach, ainsi que pour l'arrosage automatique.

Quatrième partie

Structure prévisionnelle du budget primitif 2017

Dépenses et recettes (en milliers d'euros)

Section de fonctionnement

Recettes	7 324
Dépenses	<u>6 199</u> (hors amortissement)
Prélèvement	1 125

Section d'investissement

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Remboursement capital	757	Subventions	300
Travaux	<u>1 754</u>	FCTVA	220
	2 511	TAM-TLE	<u>50</u>
			570
		Prélèvement	<u>1 125</u>
			1 695

Emprunt prévisible : $2\,511 - 1\,695 = 816$

Le Conseil Municipal a pris acte du DOB 2017 et l'approuve à l'unanimité moins deux abstentions.

Attribution de subventions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- MJC/Centre socioculturel La Bobine - Pfastatt..... 28 920,41 €
- . participation au périscolaire – novembre et décembre 2016 : 9 046,00 €
- . participation aux ALSH et loisirs du mercredi année 2016 : 19 874,41 €

Communications et divers

En fin de séance, M. le Maire a eu le plaisir de remettre à M. BURRY, absent à la réception de remise des médailles en début d'année, la médaille d'honneur régionale, départementale et communale en argent pour vingt-deux années de service.